

GABASTON

BULLETIN MUNICIPAL N°52

Janvier 2019



Le mot du Maire	page 3
Les réunions 2018 du Conseil municipal	
• Séance du 26 janvier	page 5
• Séance du 23 mars	page 6
• Séance du 12 avril	page 8
• Séance du 7 juin	page 9
• Séance du 27 juillet	page 10
• Séance du 26 septembre	page 11
• Séance du 26 octobre	page 13
• Séance du 19 décembre	page 14
Les bâtiments	page 15
La voirie	page 16
Les affaires scolaires	page 18
Environnement	page 19
Le CCAS	page 19
Les Associations	
• L'Association des Parents d'élèves (APE)	page 20
• Le tennis club	page 21
• Le FC2 Vallées	page 22
• Le comité des fêtes	page 23
• Le club Printemps-Azur	page 24
• La gym	page 24
• La société de chasse	page 25
• La pétanque	page 25
• La chorale	page 26
Les brèves du village	page 27
Infos pratiques	page 31

Le mot du Maire

Chères Gabastonnaises, Chers Gabastonnais,

La démission récente de nombreux élus au niveau national pour préserver certains services publics locaux ou celles de nombreux Maires découragés par la complexité d'une fonction toujours plus chronophage et dotée d'une pénurie de moyens témoignent qu'un dévouement et/ou une passion peuvent cependant trouver leurs limites.

L'Etat devrait changer de cap afin d'entretenir les vocations. Pour ce faire, une association de Maires baptisée « Territoires Unis » prône qu'un dialogue sincère et partagé doit être rétabli avec les élus locaux. L'Etat ne pourra pas entreprendre les réformes qu'il souhaite en continuant à dénigrer les Maires et les Conseils Municipaux et en organisant de fausses concertations.

De plus, une campagne nationale plutôt injurieuse envers les Maires a fait une belle place sur les réseaux sociaux titrée « Balance ton Maire » comme si la charrette n'était pas pleine !

Beaucoup d'élus locaux se posent la question suivante : « Comment peut-on demander aux collectivités locales de contribuer à une baisse des dépenses de 13 milliards d'euros durant la mandature dans le cadre de la réduction de la dette publique quand en parallèle, l'Etat est beaucoup moins exigeant avec lui-même ? »

Juste pour information, la part de la dette qui concerne le bloc communal (commune + intercommunalités) représente 5,8 % de la dette globale de l'Etat. Des efforts sont à faire mais il faudrait y contribuer à hauteur de la part de responsabilité de chacun. Certes des réformes sont à entreprendre, mais sur le fond, où voulons-nous aller avec la baisse des dotations, l'incertitude des recettes fiscales, la recentralisation, ?

Que faisons-nous des politiques publiques territoriales où l'on nous impose systématiquement tous les transferts de compétences à l'intercommunalité sans débat, parfois sans justification ?

Les conseils municipaux comme les intercommunalités deviennent des chambres d'enregistrement avec des délibérations à voter dans les plus brefs délais en raison d'une imminente date butoir sans alternative.

Mes propos ne sont ni partisans, ni résignés mais plutôt un simple regard de ce que nous vivons au quotidien. Il m'a semblé nécessaire de vous en faire part.

Plus proche de nous, notre combat commun avec les communes de Bernadets et de Sedzère a trouvé une oreille attentive auprès d'un sénateur local. Il est plus qu'urgent de revoir la loi qui permet le calcul du coût lié à l'accueil périscolaire dans la contribution des communes de résidence pour leurs élèves scolarisés dans une autre commune. Ce nouveau projet de loi devrait être présenté au Sénat début 2019. Nous espérons qu'il arrivera à l'Assemblée Nationale et qu'il verra enfin le jour.

Je tiens à renouveler mes remerciements aux Maires des communes de Bernadets et de Sedzère. Cela permettra de mettre un terme à nos chamailleries avec certaines communes.

L'année 2018, marquée par les violentes pluies de juin, auront occasionné quelques dégradations sur nos chemins ruraux. Il y a fort à parier que ces phénomènes climatiques se renouvelleront. Depuis janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est exercée par la CCNEB. Dans ce même temps, les syndicats des Eaux des bassins versants fusionnent afin de rendre opérationnelle cette compétence nouvellement abandonnée par l'Etat.

Dans les premières actions entreprises, des choix prioritaires seront à arbitrer. Il nous faudra également clarifier les responsabilités de chacun (privés et collectivités). Pour cela, des réunions seront programmées.

Les événements actuels nous feraient presque oublier que la France est devenue championne du Monde pour 4 ans. Ainsi, notre club FC des 2 Vallées a vu ses effectifs repartis à la hausse.

Pour 2019, nous espérons fortement que la vente du presbytère puisse être validée à la fin du premier trimestre, permettant ainsi d'enclencher la rénovation et l'agrandissement d'un des appartements situé au-dessus de l'école.

La vente de terrains avec CU va être lancée.

Durant la période du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, vous recevrez la visite de Mme Nicole PORTALET qui sera l'agent recenseur pour la commune de Gabaston. Nous sommes certains que vous lui réserverez le meilleur accueil.

Concernant la première tranche, les travaux de renouvellement de la conduite d'eau Gardères / Morlaàs / Maucor sont terminés depuis le vendredi 21 décembre 2018 comme prévu. La météo clémente a bien contribué au respect des délais ainsi qu'à la qualité de la nouvelle réalisation. Mes remerciements vont à celles et ceux qui ont respecté la bonne marche des travaux, les déviations mises en place ainsi que les sens uniques. Nous avons pu constater que le civisme n'est pas une maladie contagieuse

Les six prochains mois permettront l'achèvement des travaux au sein de la commune de Gabaston.

Je tiens à renouveler mes remerciements à tous les jeunes du comité des fêtes pour ces belles fêtes 2018, à Monsieur l'Abbé pour avoir accepté les sans soucis dans sa maison. On en redemande !

Mes remerciements ainsi que ceux de l'ensemble du conseil municipal vont aux enfants, aux enseignants et aux parents qui se sont mobilisés pour fêter ce centenaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918. Ce fut un vrai et bon moment.

J'espère vivement que 2019 vous apportera bonheur, santé et réussite dans tout ce que vous entreprendrez.

Michel MAGENDIE

Maire de GABASTON



*Nouvelle adresse mail de la mairie :
mairiedegabaston@gmail.com*

**Mairie de GABASTON - 20 Rue de l'Eglise - 05.59.68.33.98
Site : www.gabaston.fr**

**L'intégralité
des
délibérations
est disponible
en mairie.**

Séance du 26 janvier 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 39.438,56 € pour les opérations suivantes :

* Opération 12 – comptes 21318 et 21312 – bâtiments communaux pour les travaux de mise en conformité,

* Opération 13 – compte 2152 - voirie environnement pour les travaux de voirie.

Voté à l'unanimité

Remboursement des frais de déplacement dans le cadre de la formation des agents communaux

L'autorité territoriale rappelle que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. Il est proposé de retenir le principe d'une indemnité forfaitaire de prise en charge des frais de repas de 15,25 € par repas et de fixer l'indemnité forfaitaire de prise en charge des frais d'hébergement à 60 € par nuit.

Le Conseil Municipal adopte ces modalités de remboursement ; ces dispositions prendront effet à compter du 26 janvier 2018.

Voté à l'unanimité

Remboursement des frais de repas à un agent communal dans le cadre de la formation assistant de prévention

Un agent communal a assisté à la formation assistant de prévention sur une durée de deux jours et a réglé personnellement ses

repas pour un montant total de 19,40 €. Le Conseil Municipal décide de rembourser ces frais de repas.

Voté à l'unanimité

Modification du temps de travail d'emplois communaux

Suite à la réorganisation des temps scolaires, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois du personnel scolaire. A compter du 1er février 2018, le Conseil Municipal décide de porter :

* de 26 heures à 24 heures, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique,

* de 30 heures à 28 heures, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique,

* de 34 heures à 32 heures, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique 2^e classe.

Voté à l'unanimité

Décision sur la modification statutaire de la Communauté de Communes Nord Est Béarn (adhésion à un syndicat mixte)

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a délibéré le 20 décembre 2017 sollicitant une modification statutaire afin d'introduire un article 9 « Adhésion de la communauté à un syndicat mixte. L'adhésion de la communauté à un syndicat mixte est décidée par le conseil de communauté à la majorité des 2/3. Le retrait de la communauté s'effectue dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn telle qu'elle lui est proposée et de charger le maire de solliciter M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques afin de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

Voté à l'unanimité

Vente de bois aux enchères 2018

La Commune possède des arbres situés en bordure des voies communales dont certains présentent des risques de chute et doivent être coupés. L'adjudication aura lieu samedi 27 janvier 2018 par une commission composée de M. le Maire ou son délégué, et un conseiller municipal. L'enlèvement du ou des lots acquis devra intervenir au plus tard le 7 avril 2018. Le Conseil Municipal décide donc de vendre ces arbres en 12 lots.

Vente de bois aux enchères en bordure de la D7 : M. LAMY-MASCAROU précise qu'une consultation de plusieurs entreprises a été faite pour l'élagage des arbres en bordure de D7. Seules deux ont répondu à des tarifs importants. Il présente les devis et le conseil décide de reporter cette vente à une date ultérieure.

Voté à l'unanimité

Désignation des délégués au comité syndical du syndicat des eaux Luy Gabas Lees

La Commune de GABASTON adhère au SIAEP Luy Gabas Léés pour la compétence Eau Potable. Il convient alors de désigner les délégués communaux qui la représenteront au comité syndical du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés au nombre de un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le collège

« Eau Potable ».

Le Conseil Municipal désigne MM. Didier LEBLOND et Alain CANO comme délégués qui représenteront la commune au Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés pour le collège « Eau Potable ».

Voté à l'unanimité

Choix du prestataire du site internet

Plusieurs sociétés ont été consultées.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Mme Sylvie CECI pour un montant de 1.640,00 €.

Voté à l'unanimité

Transfert de marché de maîtrise d'œuvre

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec la société Georges SANS et ce marché expirera le 28 février 2018. Le maître d'œuvre a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2017. Afin d'achever le marché, il est proposé de confier cette prestation à la société Assistance et Coordination. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société Georges SANS au bénéfice de la société Assistance et Coordination.

Voté à l'unanimité

Séance du 23 mars 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusée : Elisabeth POUTS (procuration à Claude LAMY-MASCAROU).

Vote du compte de gestion année 2017

M. le Maire soumet le compte de gestion établi par la trésorière principale de Morlaàs à l'approbation du Conseil Municipal. Les résultats sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévision budgétaire	157 753,44 €	482 392,00 €	640 145,44 €
Réalisation	38 718,97 €	499 054,99 €	537 773,96 €
DEPENSES			
Prévision budgétaire	157 753,44 €	482 392,00 €	640 145,44 €
Réalisation	73 455,71 €	392 085,34 €	465 541,05 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-34 736,74 €	+ 106 969,65 €	+ 72 232,91 €

	Résultats de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultats de l'exercice 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	-14 751,91 €	0,00 €	-34 736,74 €	-49 488,65 €
Fonctionnement	13 912,44 €	13 912,44 €	106 969,65 €	106 969,65 €
TOTAL	-839,47 €	13 912,44 €	72 232,91 €	57 481,00 €

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 de la commune de GABASTON.

Voté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2017

En fonctionnement :

Au global, moins de dépenses de fonctionnement que les prévisions budgétaires (retour à la semaine à 4 jours, arrêt des temps d'activités périscolaires).

Concernant les recettes de fonctionnement, les retards de facturation de l'année 2016 ont été rattrapés sur 2017, ce qui permet de dépasser le montant budgété.

En investissement :

Quelques travaux de voirie ont été réalisés ainsi que des travaux de mise aux normes accessibilité sur les bâtiments communaux..

Voté à l'unanimité

Affectation des résultats 2017

L'excédent de fonctionnement à affecter au 31 décembre 2017 est de 106.969,65 €. Le besoin de financement étant de 33.485,24 €, il est proposé aux élus l'affectation des résultats suivante :

- Article de recettes 1068 en investissement : 33.485,24 €.
- Report en excédent de fonctionnement (002) : 73.484,41 €.

Voté à l'unanimité

Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal se prononce pour un total de 6.950 € réparti comme suit :

- CCAS de Gabaston : 2.000 €
- Tennis Club Gabastonnais : 300 €
- Association des Parents d'élèves : 1.550 €
- Club de gym Gabastonnais : 250 €
- FC 2 Vallées : 1.000 €
- FNACA : 50 €
- Foyer rural : 1.300 €
- Société de chasse de Gabaston : 500 €

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité

L'Ecole de Gabaston accueille des élèves domiciliés au sein de communes extérieures.

A ce titre, conformément au Code de l'Education, la répartition des dépenses de fonctionnement, qui seules sont à prendre en compte, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la contribution à verser par les communes à 1.200 € par enfant scolarisé à Gabaston pour l'année scolaire 2017/2018.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de l'appartement communal d'un montant de 78.688,98 € H.T. Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018.

Questions diverses**SDEPA**

Un chiffrage est parvenu concernant les travaux de mise en conformité, les horloges à remplacer et les travaux du carrefour rue Henri IV. 3 horloges sont actuellement en test. Les financements se feront en 2019.

RPI

La Commune réfléchit à la création d'un RPI afin de ne pas perdre de classe. La Commune de Saint Jammes serait prête à discuter. Sedzère ne le souhaite pas.

Démission

M. Helder DE SOUSA annonce qu'il va adresser dans les prochains jours sa lettre de démission du Conseil Municipal pour raisons professionnelles.

Séance du 12 avril 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Pierre-Alexandre CAZENAVE (procuration à Alain CANO), Pascal DUMARTIN (procuration à Marie LARROUTUDE), Thierry LADEVEZE (procuration à Guy BITAILLOU),

Vote des impôts locaux pour l'année 2018

Le Conseil Municipal considérant que le budget nécessite des rentrées fiscales de 109.921 €, fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2018				
TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018	BASES 2018	PRODUIT 2018
Taxe d'habitation	7,30%	7,30%	820 900 €	59 926 €
Taxe foncière (bâti)	8,00%	8,00%	484 900 €	38 792 €
Taxe foncière (non bâti)	29,56%	29,56%	37 900 €	11 203 €
TOTAUX				109 921 €

Les taux 2018 restent identiques à ceux de 2017.

Voté à l'unanimité

Presbytère : décision de mise en vente

Le presbytère nécessite de gros travaux de rénovation qui engendreraient des frais trop importants pour la Commune.

Aussi, le Conseil Municipal décide de mettre en vente le bien immobilier composé du presbytère et de son terrain d'assiette.

Pour : 9, contre : 2, abstention : 1

Subvention allouée au CCAS de GABASTON

Par délibération du 23 mars 2018, il a été alloué au CCAS une somme de 2.000 €.

Cependant, afin de pouvoir équilibrer le budget du CCAS pour 2018, une subvention de 2.500 € est nécessaire.

Le Conseil Municipal attribue donc une subvention de 2.500 € au lieu de 2.000 €, au CCAS.

Voté à l'unanimité

Vote du budget primitif 2018

La section de fonctionnement est équilibrée à 461.200 €.

La section d'investissement est équilibrée à 299.237 €. Un très faible emprunt est prévu vu que la vente du presbytère devrait se réaliser.

Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité.

Mise à jour des tarifs des concessions

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, arrê-

Séance du 7 juin 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Pascal DUMARTIN, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusé : Guy BITAILLOU (procuration à Claude LAMY-MASCAROU).

Modalités de mise en vente du presbytère

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente le bien immobilier composé du presbytère, de son terrain d'assiette et d'une petite partie prélevée sur la parcelle B698, le tout pour une superficie de 755 m² au prix de 148.000 €.

Pour : 11, contre : 0, abstention : 1

Modification du taux de la taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1^{er} janvier 2019, la taxe d'aménagement à 4%.

Voté à l'unanimité

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les forains

M. le Maire explique que l'occupation du domaine public à titre privatif, notamment pour y exercer une activité commerciale, est soumise à autorisation et redevance.

Le Conseil Municipal fixe le montant de cette redevance à 20 €.

Voté à l'unanimité

Avis sur la proposition de modification des statuts du syndicat des Eaux Luy Gabas Léés notifiée le 30 mars 2018

Lors du comité syndical du 29 mars 2018, le comité

te comme suit les nouveaux tarifs trentenaires :

- × 250 € pour 2,50 m²,
- × 425 € pour 4,25 m²,
- × 525 € pour 5,25 m².

Voté à l'unanimité

Questions diverses**ELAGAGE**

Le Conseil Départemental a procédé à un élagage sur la RD 7 afin d'assurer la sécurité.

du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a approuvé un projet de modification statutaire pour l'extension de son territoire concernant :

- la compétence Assainissement collectif, aux 3 communes de Auriac, Miossens-Lanusse et Thèze
- la compétence Assainissement Non Collectif, aux 22 communes de la Communauté de Communes des Luys en Béarn.

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification statutaire du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés.

Voté à l'unanimité

Questions diverses**Ossuaire**

Des devis ont été demandés pour la mise en place d'un ossuaire. A ce jour, est proposé un devis de 4.957 € H.T.

Borne à incendie

La borne à incendie endommagée par un transporteur, route de la Souye, a fait l'objet d'un devis de réparation pour un montant de 3.602,53 € T.T.C. qui va être transmis à l'assurance.



Le presbytère

Séance du 27 juillet 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Claude LAMY-MASCAROU (procuration à Guy BITAILLOU), Marie LARROUTUDE (procuration à Michel MAGENDIE), Pierre-Alexandre CAZENAVE (procuration à Alain CANO), Pascal DUMARTIN (procuration à Pascale BESTI), Didier LEBLOND.

Vente du presbytère

M. et Mme Jean-Luc RABERIN souhaitent acquérir l'ancien presbytère et son terrain d'assiette situés sur l'ancienne parcelle cadastrée section B n° 66, ainsi que du terrain environnant à prélever sur les anciennes parcelles B698, B523, B64. Le Conseil Municipal décide de la vente du bien d'une superficie totale de 755 m² à M. et Mme Jean-Luc RABERIN au prix de 139.000 €. Le prix de départ a été minoré de 9.000 €. Cette somme correspond au coût de la mise au norme de l'assainissement. Le notaire retenu pour la vente sera Maître CRESSEVEUR-CHAUCHET de Lembeye.

Voté à l'unanimité

Médiation préalable obligatoire

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire qui permet, jusqu'en novembre 2020, d'introduire une phase de médiation avant tout contentieux au Tribunal Administratif. Ce processus concernera obligatoirement les décisions administratives individuelles ; ce mode de règlement alternatif des conflits permet, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, de régler les différends de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse. La conduite de la médiation sera assurée par des agents du Centre de Gestion formés et opérationnels, qui garantiront le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité. Toutefois, pour bénéficier de cette nouvelle prestation, qui sera incluse dans la cotisation additionnelle (sans augmentation de celle-ci), les collectivités doivent délibérer avant le 1^{er} septembre 2018. Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette démarche, le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Voté à l'unanimité

Enseignement musical à vocation intercommunale

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) a délibéré le 21 juin 2018, sollicitant une modification statutaire, afin de rajouter l'enseignement musical à vocation intercommunale au titre des compétences facultatives de la CCNEB. Il s'agit de permettre l'extension du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques sur le territoire de la CCNEB, dans le domaine musical. Ainsi, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pourra poursuivre le soutien des Amis de la Musique (Lembeye) et aider les écoles de musique (notamment celle de Morlaàs) qui seront intégrées dans ce schéma, ce sur la base du volontariat. Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques interviendra également. Le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts de la CCNEB.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Représentants du TGI

Deux noms, et non un seul, doivent être présentés au Président du Tribunal de Grande Instance pour la commission de contrôle des listes électorales. M. Robert LANNES est maintenu et Mme Pascale BESTI accepte également.

Haie carrefour de « l'Olivier »

M. Philippe GARCIA a adressé un courrier à la mairie demandant d'arracher la haie située en bordure de sa propriété afin de résoudre les problèmes de visibilité. Un élu indique qu'il se charge d'arracher la haie et un autre de l'enlèvement des végétaux.

Éclairage public

Plusieurs élus ainsi que la Mairie ont été contactés pour signaler un dysfonctionnement de l'éclairage public qui reste éteint. M. le Maire rappelle que par arrêté du 17 août 2017, les périodes de fonctionnement de l'éclairage public ont été fixées et que nous sommes dans la période où il n'y a pas d'allumage.

Séance du 26 septembre 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Pierre-Alexandre CAZENAVE, Pascal DUMARTIN.

Organisation du Défi du Cœur 2018

Le « Défi du Cœur » initialement prévu le 17 juin 2018 est reporté au dimanche 29 septembre 2018 par la commission animation.

Les tarifs des participations proposés sont les suivants : 3 € pour les marcheurs tous circuits confondus, 4 € pour le VTT tous circuits confondus.

Voté à l'unanimité

Avis sur les modalités financières et patrimoniales des ZAE transférées à la CCNEB

Le Conseil Communautaire du 21 juin 2018 a approuvé les modalités financières et patrimoniales du transfert des zones d'activité économique communales qui ont été transférées à la Communauté de communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017.

Cinq zones communales ont été recensées sur le territoire de la Communauté de communes. Il s'agit des zones de : La Brane (Ger), de Pey (Pontacq), de Biébachette (Morlaàs), de Berlanne (Morlaàs), de las Passades (Nousty).

En principe, les transferts de compétence s'accompagnent d'une mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence.

Une dérogation est toutefois prévue à l'article L.5211-17 du CGCT pour les zones d'activité économique. En effet, l'exercice de cette compétence résidant principalement dans la viabilisation de terrains destinés à être cédés à des tiers, le transfert de propriété entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale est autorisé.

Les modalités financières et patrimoniales du transfert doivent être déterminées par délibérations concordantes de la Communauté de communes et des communes, à la majorité qualifiée décrite à l'article L.5211-5 III soit les 2/3 des communes représentant la moitié de la population totale de celles-ci, ou l'inverse.

Le Conseil Municipal approuve les conditions patrimoniales et financières énoncées.

Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 1

Réhabilitation de la décharge de Gabaston

Une décharge sauvage a été recensée sur la commune en bordure de la RD 943.

Dans un souci de régler globalement le problème des décharges sauvages sur son territoire, la Communauté de Communes Nord Est Béarn, dotée de la compétence « Protection de l'Environnement », et plus précisément : « Etude et Travaux de résorption des décharges sauvages », a décidé de déposer une demande de subvention auprès du Département 64 concernant un programme de reconquête des milieux et de travaux de réhabilitation des décharges, dont celle de la commune de Gabaston, lieu dit RD 943, section A71.

Financièrement, il est proposé que la CCNEB prenne à sa charge la totalité des études de maîtrise d'œuvre. Concernant les travaux, il a été convenu, que chaque commune concernée participe à hauteur de la moitié de la part restante (après déduction des subventions et du FCTVA).

Une fois le marché de travaux passé par la Communauté de communes, les entreprises retenues, et le taux de subvention connu, il sera fourni un récapitulatif des coûts réels par commune, afin que celle-ci puisse le budgétiser sur 2019.

Compte tenu de ce qui précède, concernant le site de la dite décharge « RD 943 » situé sur la commune, le Conseil Municipal :

* accepte le principe du programme de réhabilitation de la décharge,

* refuse le principe d'évaluation des travaux et le reste à charge pour la commune énoncé ci-dessus concernant les travaux de réhabilitation de la décharge communale « RD 943 », à savoir attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes Nord Est Béarn en vue de participer au financement de la réhabilitation des décharges brutes situées sur le territoire de la commune à hauteur de 50% du solde restant dû à la charge de la Communauté, sur présentation d'un état justificatif des dépenses et des recettes.

Travaux de rénovation énergétique de logements communaux

La Région a décidé de mettre à disposition des communes une équipe dédiée afin de les aider à engager des travaux de rénovation thermique de leurs logements communaux existants. SOLIHA a été désigné attributaire de ce marché.

Cette étude de faisabilité est gratuite car intégrée au

dispositif Réno'Aqt. Si la Commune ne suit pas les recommandations portant sur les travaux d'un des programmes permettant d'atteindre les performances énergétiques requises pour bénéficier des aides financières Réno'Aqt de la Région, elle devra financer l'étude de faisabilité réalisée.

Logements : logement de l'Ecole (29 rue de l'Eglise – GABASTON)

Travaux prévus :

- ✗ Isolation des murs par l'intérieur avec $R=3,75 \text{ m}^2\text{K/W}$,
- ✗ Isolation des plafonds avec $R=7,00 \text{ m}^2\text{K/W}$
- ✗ Mise en place de porte d'entrée et accès garage avec une isolation thermique $U_d \leq 1,7\text{W/m}^2\text{K}$
- ✗ Mise en place d'une VMC hygro-réglable type B
- ✗ Mise en place d'une pompe à chaleur de type air/air pour le chauffage et d'un ballon thermodynamique pour la production d'eau chaude sanitaire.

Le choix de la Commune s'est porté sur le programme n°2 bio-sourcé pour le logement. Les travaux à réaliser permettent d'atteindre un gain énergétique de 79 %.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

Dépenses TTC	
Travaux non éligibles	51 077 €
Travaux éligibles	33 695 €
Frais (MO, assurances, études, ...)	11 608 €
TOTAL	96 380 €

Recettes	
Subvention Réno'Aqt	12 000 €
Subvention palulos	
Commune	84 380 €
TOTAL	96 380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas accepter l'étude de faisabilité présentée par SOLIHA,
- de ne pas étudier les solutions techniques qui seront proposées.

Pour : 0, Contre : 10, Abstention : 0

Affiliations volontaires de syndicats mixtes au CDG 64

Le Centre de Gestion 64 a fait part de demandes d'affiliations de 3 syndicats mixtes (Syndicat Mixte LA FIBRE, Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees, Syndicat Eau et assainissement BEARN BIGORRE).

Le Conseil Municipal accepte l'affiliation des 3 syndicats mixtes.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Recensement de la population

En 2019, le recensement de la population doit être réalisé. Mme LAYE est nommée coordonnateur communal. Reste à trouver un agent recenseur.

Etat de catastrophe naturelle

Un dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31/10/18. Des devis sont à faire.

Défibrillateur

Nous avons reçu plusieurs devis et le prix est en baisse régulièrement. Nous attendons une nouvelle offre et un deuxième dossier de demande de subvention doit être réalisé en 2019 pour nous permettre d'acheter les autres défibrillateurs.

Salle des fêtes

Des panneaux pour personnes à mobilité réduite ont été mis en place (salle des fêtes et parking).

Toitures

Des toitures sont à réparer : église, salle des fêtes et stade.

Tracteur espaces verts

Des problèmes techniques ont réapparu sur le tracteur RENAULT qu'utilise Xavier RABERIN pour les espaces verts.

Séance du 26 octobre 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LAROUTUDE, Pascale BESTI, Pierre-Alexandre CAZENAVE, Pascal DUMARTIN, Didier LEBLOND, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Thierry LADEVEZE, Elisabeth POUTS (procuration à Claude LAMY-MASCAROU).

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques au titre du dispositif exceptionnel d'intervention

Suite aux intempéries survenues les 12 et 13 juin 2018, le Département des Pyrénées-Atlantiques a mis en place un dispositif exceptionnel intempéries.

La voirie communale ayant connu des dégradations importantes, des interventions d'urgence ont dû être mises en place. Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière au titre du dispositif exceptionnel d'intervention relatif à cet épisode d'intempéries.

Voté à l'unanimité

Emprunt voirie 2018

Vu le budget de la Commune de Gabaston, voté et approuvé par le Conseil Municipal le 12 avril 2018 et visé par l'autorité administrative le 19 avril 2018, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne un emprunt de vingt-sept mille euros (27.000 €) destiné à financer les travaux de voirie 2018.

Les caractéristiques de l'emprunt sont :

- * Durée d'amortissement : 15 ans
- * Type d'amortissement : échéance constante
- * Taux d'intérêt : taux proportionnel de 1,48%
- * Montant de l'échéance : 502,63 € trimestrielle

Les frais de dossier s'élève à 170,00 €.

Voté à l'unanimité

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 octobre 2018

La Communauté de communes du Nord Est Béarn est compétente au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1^{er} janvier 2018. L'EPCI faisant application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que chaque transfert de compétence s'accompagne,

dans les neuf mois, d'un rapport sur les répercussions financières de ce transfert dans les relations Communauté de communes/communes.

En l'espèce et jusqu'en 2017 inclus, sept communes versaient des participations au Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse et deux communes géraient directement un bassin écrêteur de crues.

Les travaux menés par la CLECT ont abouti à la production d'un rapport sur les charges transférées au titre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Ce rapport a été voté à l'unanimité par cette commission lors de sa séance du 2 octobre 2018. Le Conseil Municipal approuve le rapport qui lui est présenté.

Voté à l'unanimité

Adhésion à la nouvelle convention santé et conditions de travail du CDG 64

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Le Conseil Municipal décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2019, à cette convention.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Zone de travaux

Il est rappelé aux usagers qu'un habitant de Gabaston n'est pas un riverain sauf s'il habite au sein de la zone de travaux.

Cimetière

Des affichettes ont été déposées sur les tombes où il n'est pas possible d'identifier les familles afin qu'elles se fassent connaître.

Séance du 19 décembre 2018

Présents : Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Marie LARROUTUDE, Pascale BESTI, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Elisabeth POUTS, Jacqueline SINSAU-PARFAIT.

Excusés : Pierre-Alexandre CAZENAVE (procuration à Alain CANO), Pascal DUMARTIN (procuration à Marie LARROUTUDE).

Création d'un emploi permanent à temps non complet d'agent recenseur

Afin d'assurer le recensement de la population, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi non permanent d'agent recenseur, pour une durée hebdomadaire moyenne de 20 heures.

Cet emploi sera créé pour la période du 8 janvier 2019 au 16 février 2019, pour un salaire brut de 1.000 €.

Voté à l'unanimité

Augmentation des tarifs de la cantine

En raison de l'augmentation des coûts de revient, il s'avère nécessaire de procéder à l'augmentation des tarifs de cantine et de garderie, lesquels n'avaient pas augmenté depuis 2014.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les prix de la cantine et de la garderie :

☒ Repas cantine :

- ✓ 3,50 € le repas pour un enfant Gabastonnais,
- ✓ 4,30 € pour un enfant résidant hors de la commune.

☒ Garderie :

- ✓ 17,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
- ✓ 22,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
- ✓ 2,20 € pour les garderies occasionnelles.

Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant).

Voté à l'unanimité

Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Morlaàs pour 2018/2019

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence.

Par délibération du 12 juin 2018, le Conseil Municipal de Morlaàs, fixe le coût moyen de scolarisation d'un élève ayant fréquenté les écoles publiques de Morlaàs, pour l'année scolaire 2018/2019 à 817,07€, par forfait unique. Du fait de la scolarisation à Morlaàs, d'un enfant domicilié à Gabaston, le Conseil Municipal autorise le Maire à payer ces frais.

Voté à l'unanimité

Convention de partenariat avec le syndicat des Eaux Luy Gabas Lees relative à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire syndical

Le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a approuvé par délibération du 05 juillet 2018 le projet de partenariat entre le syndicat et ses communes (dont la Commune de Gabaston) concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie, et plus particulièrement :

- Le contrôle et la maintenance annuelle des poteaux Incendies 2019-2020,
- La réalisation de l'arrêté et du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Afin de mettre en œuvre ce partenariat, une convention doit être conclue entre le Syndicat et ses communes membres pour définir les modalités administratives, techniques et financières associées. Le Syndicat a approuvé la convention proposée, par délibération n°67-2018 du 04 octobre 2018.

Le Conseil Municipal approuve à son tour cette convention.

Voté à l'unanimité

Bâtiments

Malgré un budget réduit pour les investissements, quelques travaux ont cependant été réalisés.

L'ancienne mairie, au-dessus des classes, devient le bureau de la Directrice, des travaux d'électricité et extension du réseau informatique ont dû être réalisés.

Au-dessus de l'ancienne mairie, une pièce a été aménagée; elle est attribuée à l'Association des Parents d'Elèves afin d'y stocker du matériel.

Eglise

Les bas côtés et le fond de l'église ont été déplâtrés, nettoyés, puis replâtrés. Deux couches de peinture redonnent un aspect un peu plus reluisant. L'accès de l'église a été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

La Croix de la Mission a quitté son emplacement dont le socle penchait dangereusement; elle a pris place sous le porche de l'église à l'abri des intempéries.

Les pierres de taille constituant le socle ont été retirées une à une, stockées afin de les réutiliser. Le socle en béton a été retiré.

Des élus volontaires se sont chargés de ce travail.

Mairie

Afin d'assainir les murs extérieurs (humidité remontant le long des cloisons intérieures), une tranchée filtrante a été mise en œuvre à l'arrière du bâtiment.

Aménagement parking mairie : des arbustes entourant le candélabre ont été retirés ainsi qu'un sapin sur l'espace vert.

Autour du candélabre, de grosses pierres ont pris place ainsi qu'un portique, quelques plantations et un gravier de couleur redonnent à cet îlot un aspect plus convivial. Une plaque béton a pris place devant le parking de l'église. A noter que ces travaux ont été réalisés par des élus volontaires, Xavier RABERIN, employé communal, se chargeant de l'aménagement.

Les grosses pierres, la plaque béton ainsi que le bois constituant le portique sont issus de récupération et n'ont pas engendré la moindre dépense.

Le gravier et 4 plantes ont été achetés.

La place continuera à évoluer en 2019 avec notamment le déplacement du Monument aux Morts.



La Croix de la Mission a été placée sous le porche de l'église

Salle polyvalente

Un accès pour les personnes à mobilité réduite a été créé à l'arrière de la salle (côté local technique).

De même 3 parkings ont été matérialisés avec pose de panneaux (2 à la salle polyvalente, 1 à la salle Ménusé).

Espaces verts

Xavier RABERIN a été absent pour des raisons de santé pendant trois mois. Pensant son absence des élus avec leur matériel personnel ont entretenu, avec leur matériel personnel, les espaces verts au centre du village, ainsi que quelques bas côtés de route. Quelques particuliers en ont fait de même, qu'ils en soient remerciés.

A la maternelle, la haie mitoyenne a été retirée car devenue trop dangereuse pour les enfants.

A la mairie, les haies ont été rabattues de près d'un mètre, car leur entretien devenait trop contraignant. Les haies longeant le cimetière ainsi que celle qui occulte la visibilité sur la maison DE SOUSA ont subi le même sort.

Derniers travaux

L'horloge du programmateur pour l'éclairage du Centre Bourg a été remplacé ainsi que des pavés lumineux à LEDS dans la salle de classe de la Directrice.



Emplacements pour personnes à mobilité réduite devant la salle des fêtes



Travaux de déplacement de la Croix de la Mission

La voirie

I. Le contexte

Deux évènements majeurs auront marqué l'année 2018 :

- ✓ les intempéries des 12 et 13 juin,
- ✓ le démarrage du chantier de renouvellement de la conduite principale du réseau d'eau potable, connu au deuxième trimestre pour débiter à l'automne.

☒ Pour ce qui est des intempéries, les deux photographies ci-dessous se suffisent pour rappeler l'ampleur de ce phénomène météorologique et son impact sur l'état de la voirie...



Inondation autour de la zone de la passerelle du Gabas



Dégâts sur la voirie

☒ **Réseau d'eau** : 10 mois de travaux...

Afin de présenter les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable qui ont démarré le lundi 8 octobre 2018, une réunion publique d'information a eu lieu le mercredi 10 octobre en soirée à la salle des fêtes de Gabaston. Jean-Pierre PEYS, le président du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Luy Gabas Léés (SIAEP LGL), a rappelé que le renouvellement du réseau d'eau entre Maucor et Luquet a été identifié comme prioritaire en 2012 ; les

travaux concernent 25 km de réseau et ont été planifiés de 2015 à 2020, pour un coût total de 10 millions d'euros. La partie entre Luquet et Sedzère a été réalisée en plusieurs étapes. D'octobre 2018 à juillet 2019, ce sont 5,865 km de réseau qui seront remplacés en 4 étapes, du rond point de St-Jammes à celui de Sedzère (route de Montaner) en passant par Gabaston où se fera l'essentiel des travaux. Comme l'avait souligné Olivier ROLIN, directeur du SMNEP, « notre volonté est d'intervenir rapidement et de sécuriser le chantier, c'est pourquoi nous avons choisi, durant les travaux, de fermer la circulation sauf pour les riverains, les transports scolaires et les véhicules de service. » La première phase a concerné la RD 7 (route de Pau) réalisée d'octobre à décembre par l'entreprise BAYOL. L'entreprise EHTP interviendra ensuite pour la 2^e tranche de janvier à avril 2019, depuis le rond point de Sedzère direction Gabaston (route du Pic du Midi, chemin Mousquetaire et chemin Hialé). La 3^e phase prévue d'avril à juin 2019 avec l'entreprise SNATP concerne la route de la Souye, la route de l'Eglise et une partie du chemin Jambet jusqu'à la route du Castet. Et enfin, dernière étape, de juin à juillet 2019 avec l'entreprise CGTP sur le chemin Jambet, à partir de la route du Castet jusqu'au chemin Hialé. Le planning et le tracé des travaux à réaliser en 2019 figurent sur le feuillet détachable du présent bulletin municipal.

2. Rénovation de la voirie locale

Le plan de sécurisation des lotissements Bouheben, des Bouvreuils, Carrérot et Labarrère a été mené à bien au deuxième trimestre. Les travaux comportaient :

- ✗ la réduction à 30 km/h de la vitesse autorisée,
- ✗ la mise en place de 4 panneaux STOP,
- ✗ la réalisation de deux dos d'âne.

En fin d'année, la réfection d'une partie du chemin Dous Balens a été effectuée. Il va de soi que d'autres sections de cette voie devront être également rénovées.

3. Réparations suite aux intempéries

Les 14 et 15 juin des travaux de pelle mécanique ont été réalisés en urgence d'une part sur la route de Saint-Laurent et d'autre part, sur le chemin rural dit du Gabas. Ces deux voies étaient devenues quasiment impraticables.



Tractopelle intervenant route de St Laurent

D'autres interventions ponctuelles ont eu lieu fin juin sur différentes portions de chemins ruraux notamment dits de Berdou et de Las Arribères. Par ailleurs, une demande de subvention a été déposée auprès du Département pour intervenir sur divers chemins ruraux, ravinés mais néanmoins demeurés praticables, car de nouveaux ruissellements les rendraient inutilisables. Nous restons dans l'attente d'une réponse pour une mise en œuvre début 2019.

4. Entretien courant

L'entreprise de pelle mécanique Tisé est intervenue pour :

- ✗ l'entretien et le curage des fossés,
- ✗ le renouvellement de busages,
- ✗ l'arasement et les aménagements des accôttements sur diverses voies, à savoir :
 - rue du Pic du Midi,
 - chemin de Lapoudge,
 - route de l'Etang,
 - chemin des Mousquetaires,
 - chemin Dous Balens.



Les ouvriers à l'œuvre lors du chantier de renouvellement de la conduite d'eau potable

Comme chaque année, Xavier RABERIN a répandu en plusieurs séquences de l'enrobé à froid et ce, sur l'ensemble des routes. De même, il a étendu du gravier pour combler des nids de poules sur le chemin de la Lande et des gravats sur le chemin dit de Guillot afin de réduire les ornières.

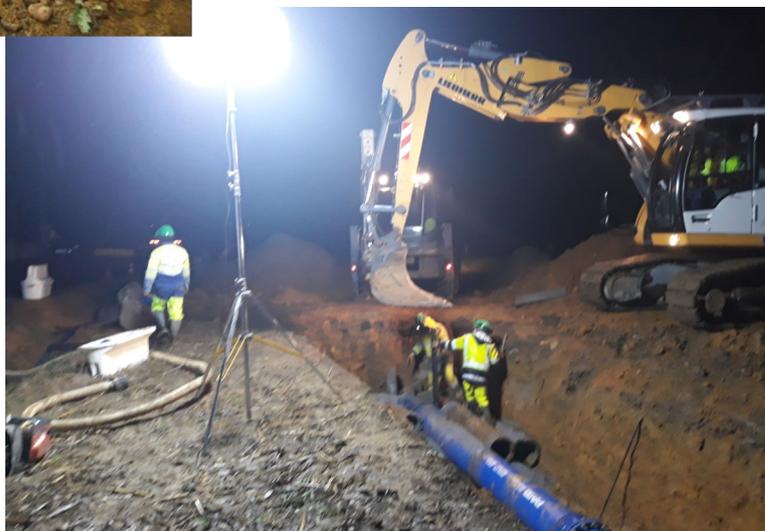
5. Autres entretiens

Un changement de buses a eu lieu sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle près de la maison Car-rérot. A noter, par ailleurs, qu'à la faveur du chantier de renouvellement du réseau d'eau, le terrain situé en contrebas de l'ancienne décharge est en voie d'être aplani en totalité.

6. Elagage d'arbres et abattage d'arbres morts

Il est rappelé que chaque propriétaire d'arbres situés en bordure de voirie est tenu de couper les branches trop basses devenant gênantes pour la circulation (jusqu'à 4 mètres de hauteur au-dessus de la voie). Une attention particulière doit être également portée aux arbres morts en bordure de voirie en raison du risque de chutes de branches.

Raccordement nocturne du nouveau tronçon à l'ancien
Nuit du 8 au 9/01/2019



Fonctionnement de l'école

Cette année scolaire, l'école accueille 83 élèves dont 57 enfants de Gabaston, 8 d'Abère, 4 d'Anoye, 7 de Baleix, 4 de Lespourcy, 2 de Momy et 1 d'Urost. En janvier 2019, 5 élèves de toute petite section devraient faire leur rentrée ce qui ramènerait l'effectif à 88 élèves.

Afin de pouvoir effectuer ses différentes tâches administratives, Sophie LALAUDE, la directrice de l'école, dispose d'une décharge d'un quart de temps, tous les mardis. Séverine BASAÏA assure ce quart de décharge et complète le $\frac{3}{4}$ temps de Nathalie ARNAUD-PIN (enseignante des Grande Section (GS) et CP).

A l'école Maternelle :

- Michel RISTIGUIAN (enseignant) et Solange MORGADO (ATSEM) sont en charge de la classe de 20 élèves (10 en Petite Section et 10 en Moyenne Section).

A l'école Primaire :

- Nathalie ARNAUD-PIN, Séverine BASAÏA et Stéphanie DUVIGNAU (ATSEM) sont en charge de la classe de 19 élèves de Grande Section et de CP (9 GS et 10 CP).

- Sophie LALAUDE (directrice) et Séverine BASAÏA

sont en charge de 22 élèves (10 CE1 et 12 CE2).

- Nicolas JEAN (enseignant) est en charge de 23 élèves (12 CMI et 11 CM2).

L'achat d'un VidéoProjecteur Interactif (VPI), souhaité par les enseignants, va s'avérer nécessaire. En effet, certains manuels scolaires ne vont plus paraître qu'en version numérique. Cette dépense devrait être prévue sur le budget 2019.



Illustration d'un VPI

Fonctionnement de la cantine et de la garderie

Le fonctionnement de la cantine et de la garderie est toujours assuré par Sandra BEGUE, Stéphanie DUVIGNAU, Henny GARVENNES et Solange MORGADO.

- ♦ **Cantine** : le prix des repas augmente à compter du 1^{er} janvier 2019. Il sera désormais de 3,50 € pour les enfants domiciliés à Gabaston et de 4,30 € pour les extérieurs.

70 à 75 élèves fréquentent régulièrement la cantine.

- ♦ **Garderie** : elle reste assurée de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30, en alternance par Stéphanie DUVIGNAU, Sandra BEGUE ou Henny GARVENNES.

Une vingtaine d'élèves fréquente la garderie du matin et/ou du soir. Le prix de la garderie subit également une augmentation (17 € par mois pour les enfants de

la commune et 22 € pour les extérieurs ou respectivement, 2 € et 2,20 € pour les garderies occasionnelles). Pour les grandes fratries, la garderie est gratuite pour le troisième enfant.

- ♦ **Accueil de loisirs** : cette année encore, le Centre de Loisirs fonctionne toute la journée du mercredi. Les inscriptions se font toujours auprès de la Communauté de Communes Nord-Est Béarn. Le service du repas est réservé aux enfants inscrits.

Les animations sont assurées par des moniteurs des Francas. La directrice **Alice VESY** effectue les animations avec les moniteurs.

Vous pouvez la joindre par :

- téléphone au **06.81.43.85.29**

- mail : **projets-francas64@orange.fr**



De gauche à droite : Solange DOLATABADI, Sandra BEGUE, Henny GARVENNES et Stéphanie DUVIGNAU.

Environnement

✓ SIECTOM

Pour les personnes qui ont besoin de containers verts ou jaunes supplémentaires, la demande doit être faite directement auprès du SIECTOM (tél : 05.59.68.09.02).

✓ Décharge sauvage

Un dépôt sauvage à proximité immédiate de la D943 a été découvert. Ce dernier est peu visible en raison de la présence d'une végétation bien développée et en l'absence d'entretien du terrain concerné.

Dans un souci de régler globalement le problème des décharges sauvages sur son territoire, la CCNEB dotée de la compétence "protection de l'environnement" a décidé de déposer une demande de subvention auprès du département 64.

Le site, nouvellement découvert à Gabaston, sera intégré au programme global de réhabilitation des décharges.

La CCNEB ainsi que le Département 64 apporteront leur soutiens financiers.

Compte tenu du volume conséquent de déchets à évacuer, le reste à charge pour la commune de Gabaston sera lui aussi "conséquent".



Une partie de la décharge sauvage

Le CCAS

Le programme du CCAS concernant l'année 2018 :

- 8 février : goûter des aînés
- 4 novembre nos aînés se sont retrouvés autour du traditionnel repas au restaurant l'Amandier.
- Le colis de Noël a été distribué cette fin d'année à 35 aînés de plus de 80 ans.

La présidente et les membres du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux.



Agenda :

Dimanche 10 février

Goûter des aînés
Salle des fêtes



Le repas du 4 novembre

L'Association des Parents d'Elèves

Notre Assemblée Générale du 21 septembre a été placée sous le signe de la convivialité avec un pot de début d'année offert aux parents et aux enseignants, ainsi qu'une auberge espagnole. Le bilan de l'année écoulée reste très positif malgré l'annulation du tournoi de pétanque pour cause de mauvais temps.

L'équipe de bénévoles est venue s'enrichir de nouveaux parents très motivés ! Nous sommes aujourd'hui à pied d'œuvre pour proposer des animations de qualité afin de continuer à soutenir les projets pédagogiques des enseignants et de limiter l'impact financier pour les familles, tout en poursuivant les investissements.

Le programme de l'année a été chargé : visite de l'usine de tri de Sévignacq et sensibilisation à la gestion des déchets, sortie cinéma, vendanges... Et ce n'est qu'un début, puisqu'un voyage de 4 jours à la Grande Motte attend les plus grands en juin, ainsi que de nombreuses sorties à la journée pour les autres classes !

Les enfants ont pu profiter d'un goûter avant d'accueillir le père Noël dont la hotte était chargée de cadeaux.

Après la traditionnelle pesée du jambon, la dixième édition de la bourse aux jouets et la vente de tabliers de cuisine personnalisés par les enfants, notre énergie se concentre à présent sur l'organisation du loto de l'APE qui se tiendra le samedi 26 janvier prochain à la salle des fêtes. Tous à vos agendas ! Nous vous attendons nombreux ! Le tournoi de pétanque devrait également être reconduit au printemps.

Le nouveau bureau se compose comme suit : Marion ETCHEGARAY (Présidente), Julie DUPOUY (Vice-Présidente), Stéphanie RELEA (trésorière), Fanny MARTHOU (trésorière adjointe) et Christelle L'HOUTELLIER (secrétaire).

Membres actifs : Anne CLAVERIE, Aurore D'HONDT, Aurineide DONASCIMIENTO, Sylvie et Jean-Fabrice ERRERA, Freddie LAFFITTE, Gérard MONDET, Vincent MORGADO, Lucie PAREDES, Valérie POLO, Fabienne ROBERT LARRIVAL et Stéphane SOUBIROU.

Nous lançons un appel à tous les parents qui souhaitent venir nous rejoindre et participer à la vie de l'association dans une ambiance conviviale.



Agenda :

Samedi 26 janvier :
Loto
Dimanche 3 novembre :
Bourse aux jouets



Contact :

Marion ETCHEGARAY
06.84.36.05.00
apegabaston64@gmail.com



Classe de CE1/CE2 : vendanges aux Caves de Jurançon



L'arrivée du Père-Noël version 2018



Le Tennis Club

Le Tennis Club Gabastonnais entame cette saison 2018-2019 avec 14 dates et un total de 13 enfants répartis en 3 groupes d'âges et de niveaux.

La saison a démarré le 17/11/2018 et se terminera le 29/06/19.

Les cours ont lieu le samedi matin de 09h à 12h, chacun des groupes ayant 1h complète qui lui est consacrée.

Le groupe des 8-10 ans est complet mais le groupe des 5-7 ans et celui des 11-14 ans peuvent respectivement encore accueillir 4 enfants supplémentaires, par groupe, pour cette année. Il reste à ce jour, 12 dates jusqu'à juin 2019, n'hésitez pas à nous contacter (Tél. : 06.87.66.55.49 ou par email :

stephanie.relea@gmail.com) si vous souhaitez que votre enfant fasse un essai.

Pour rappel, le Tennis Club Gabastonnais est une association « loisir » dont le but principal est uniquement de permettre à vos enfants de s'essayer au tennis en toute simplicité et dans la convivialité.

Le bureau, pour cette saison, se compose de :

Stéphanie RELEA : Présidente

Sébastien DURRES : Trésorier

Nathalie DURRES : Secrétaire

Stéphane SOUBIROU : membre

Stéphanie ITALIANO : membre

Frédéric RELEA : assure les cours de tennis.

Le club a organisé le Vide Grenier du Tennis, le dimanche 7 octobre 2018, qui a été un succès malgré les travaux débutés sur la départementale D7. Un grand merci à tous pour votre participation et notamment aux parents pour cette aide efficace.

Le Noël du Tennis a eu lieu le samedi 22 décembre 2018 à 18h30 à la salle des fêtes également, en présen-

ce de nos joueuses et joueurs en herbe et de leur famille. Notre cher Père-Noël a rendu visite aux enfants avec une belle hotte chargée. La soirée s'est poursuivie avec un apéritif dinatoire durant lequel nous avons pu apprécier, entre-autres, les préparations salées et pâtisseries préparées par les parents que nous remercions chaleureusement.

Il est également possible de louer la clé du terrain de tennis pour un montant de 53 € (pour les habitants de Gabaston) avec un dépôt de garantie de 10 € (non encaissé). Inscriptions et renseignements aux coordonnées ci-dessus.

Si votre enfant (de 5 à 14 ans) souhaite, lui aussi, venir s'essayer au tennis pour la saison 2019-2020, n'hésitez pas à contacter le Tennis Club Gabastonnais.

Les membres du Tennis Club Gabastonnais vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Bien Sportivement.



Contact :

Stéphanie RELEA

06.40.26.62.61



Sortie au Parc Accrobranche à Aramits le 07/07/2018

Le FC2 Vallées

La nouvelle équipe de dirigeants est heureuse de compter encore cette année près de 150 licenciés.

Nous souhaitons que notre club soit basé sur des valeurs comme la camaraderie, le respect, le beau jeu.

Cette saison, nous allons fêter le 20^e anniversaire de la fusion des clubs de GABASTON et MONASSUT-AUDIRACQ, date exacte le samedi 8 juin 2019.

Chaque week-end, les différentes catégories qui composent notre club jouent sur les deux sites de GABASTON et MONASSUT, n'hésitez pas à venir les encourager et si vous le souhaitez, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour encadrer les différentes équipes.

Actuellement, nous sommes à la recherche, essentiellement, d'un coach pour notre équipe senior. Alors prenez contact au 06.26.01.34.61 !



Contact :

Nathalie LARQUE
06.26.01.34.61



Agenda :

Samedi 8 juin :
20 ans du Club



U11 et U13 du FC 2 Vallées lors d'un tournoi (à Taron)



Le nouveau bureau

Le Comité des fêtes

L'année 2018 a été marquée par 2 événements. D'abord, le concert des chanteurs béarnais Los Pagalhos qui a été très apprécié par les participants. Ensuite, les fêtes patronales du 28 septembre au 1er octobre. Celles-ci ont été, comme à leur habitude, un franc succès. Le comité remercie ainsi l'ensemble des villageois pour leur participation, toutes les activités proposées ayant attiré du monde. La nouveauté cette année : la venue durant tout le week-end de la banda renommée « Les Sans Soucis » de Bordeaux. Du fameux repas du vendredi soir qui a fait salle comble dans une ambiance plus que chaleureuse, à la messe puis au vin d'honneur le dimanche, ils ont parfaitement su animer ces temps de partage. Les traditionnelles animations du clown Cri-Cri du samedi ont aussi été un moment convivial pour les enfants et leurs parents. Seconde nouveauté, l'organisation du Défi du cœur par la mairie pour lequel les participants avaient le choix entre la marche, la course ou le vélo. Affamés le soir par ces efforts physiques pour la bonne cause, ce sont plus de 200 personnes qui se sont déplacées pour venir apprécier les mets des producteurs locaux : la ferme LAHOUN de Fabien LAHON (Arrien), la ferme MONDINE de Stéphane DABANCENS (Lombia), les fromages de Clarmontine de Sophie et René MILLET (Barinque), et le pain et les pâtisseries de la boulangerie d'Arnaud CLOUTÉ (Coslédaà-Lube-Boast). Enfin, les fêtes se sont clôturées par l'incontournable tournoi de pétanque qui, malgré le temps pluvieux, a attiré près de 20 équipes. Nous réitérons une fois de plus nos remerciements à tous les villageois et à leurs amis : c'est grâce à votre participation que nous pouvons continuer à faire vivre le village, merci !

Contacts :

Julie COLLINET
06.34.05.64.01
Marine MAGENDIE
06.37.71.77.16



Agenda :

27,28,29,30 septembre
Fêtes locales



Les sérénades

La soirée des producteurs



Club Printemps Azur

L'année 2018 a été ponctuée de nombreuses rencontres conviviales pour les adhérents du club Printemps Azur : goûters, repas, sorties d'une journée et un voyage à La Rochelle avec visite de l'île de Ré et de l'Hermione à Rochefort. Au programme de 2019 : goûters mensuels, repas les 17 mars et 7 juillet, voyage à Nantes / île de Noirmoutier / golfe du Morbihan.



L'Hermione à Rochefort



Tour de la Rochelle



Contact :

Josiane PELLETERET
05.59.68.37.90

La gym

La saison 2018-2019 a repris mi-septembre pour deux cours par semaine :

- le lundi à 20h30, assuré par Christine qui propose du stretching, relaxation, qui permettent de garder la souplesse ;
- le mercredi à 20h30, un cours tonique et relaxation assuré par Marie, fidèle au poste depuis quelques années et toujours aussi dynamique.

Nous sommes un bon nombre d'adhérents.

En 2018, nous avons organisé une sortie au lac Léon (40) qui était ouverte à tout le village. Nous allons nous retrouver autour d'une galette ce début d'année.

Deux repas sont prévus, l'un, le 23 mars, et ensuite le repas de fin de saison, le 22 juin.

Meilleurs vœux à tous.



Repas mars 2018



Contact :

J-Amédée MENJOLET
06.78.58.27.89

La société de chasse

La saison 2018-2019 a débuté le deuxième dimanche de septembre.

La Société de chasse a tenu son Assemblée Générale le 25 mai 2018. A cette occasion, il a été fait le bilan de l'année écoulée. Le bureau a été reconduit. Aucun incident n'a été relevé. Quant au gibier, il a été constaté que quelques faisans sont passés entre les mailles des prédateurs mais la reproduction est inexistante.

Pour tenter de pérenniser cet oiseau, il a été fait un lâcher de 60 faisans. Attention aux chiens errants... les propriétaires sont responsables.

Conformément au plan de chasse imposé, il a été pris 8 chevreuils. Pour ce qui est du sanglier, le nombre de prises s'élève à 14.

La sécurité a été le sujet principal, les règles sont obligatoirement rappelées avant chaque battue.

Le territoire de la commune est ouvert à tous, randonneurs et chasseurs. Cette cohabitation est notre devise. Au niveau national, il a été signé une convention de partenariat entre la Fédération de Randonnée pédestre et le monde de la chasse. Cette collaboration étroite entre les usagers de la nature que sont les promeneurs et les chasseurs permet de renforcer le « bien vivre ensemble » et la compréhension mutuelle. Nous avons de nombreux points communs : l'observation, l'humanisme et la convivialité.

En conclusion, les promeneurs et les chasseurs sont des observateurs de la nature.

La nouvelle saison a commencé sous de bons auspices.

La société organise un repas ouvert à tous au Restaurant « Chez Courbet » à Sévignacq le samedi 6 avril 2019 à 12h.



Agenda :

Samedi 6 avril 2019 :
repas au Restaurant Courbet
à Sévignacq à 12h



Contacts :

Bernard LASSUS-THEZE
05.59.68.34.49
Robert LANNES
05.59.68.32.45



Assemblée générale des chasseurs

La pétanque

Tous les vendredis à partir de 20h15, pétanque ouverte à tout le monde.

Aucune trêve pendant l'hiver.

Grillades un vendredi par mois pendant l'été.

Tous les joueurs vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2019.

Contact :

Eric CAZENAVE
06.22.25.84.22



Une partie de pétanque...

La Chorale

Grâce à la motivation des choristes, nous avons pu, durant cette année 2018, nous retrouver pour des animations festives lors du rassemblement de chorales à Ecurès, le 30 juin, et lors du repas du 3^e âge à Coslédaa, le 16 novembre. Beaucoup d'entrain où quelques histoires sont venues se mêler aux chants pour le bonheur de tous.

Plus solennel, lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre, les choristes de Gabaston ont apporté leur contribution à cette cérémonie en interprétant, de la plus belle des manières, le chant des partisans.

Sur le plan religieux, nous continuons à assurer les célébrations des obsèques et des fêtes des villages.

Pour améliorer et enrichir notre répertoire, un programme de répétitions systématiques a été établi.

Il nous permettra de répondre aux sollicitations qui nous seront faites à l'avenir et de poursuivre cette belle aventure. Tout nouveau membre sera le bienvenu.



Contact :

Armande BOURAU-TOUYAROU
06.70.65.38.32



Ecurès

Défi du Cœur

Le Défi du Cœur 2018 n'ayant pu avoir lieu comme prévu le 17 juin, suite aux intempéries et aux chemins dégradés, nous avons reporté l'activité au samedi 29 septembre, pendant les fêtes locales. Il y avait 80 participants pour la marche, course et VTT.

Merci aux bénévoles d'associations qui ont participé à la réussite de cette après-midi, le comité des fêtes a organisé la soirée des producteurs.

La recette du Défi du cœur doit être consacrée à l'achat d'un ou plusieurs défibrillateurs. Idéalement, 3 appareils devraient être achetés : un pour la salle des fêtes, un pour l'école et un pour le stade de foot.

Une somme de 1.946 € a déjà été récoltée (2016, 2017 et 2018). Par ailleurs, une aide de 700 € a été attribuée à la Commune. Les modalités d'attribution des subventions sont de 700 € par an pour des communes de moins de 1.000 habitants. Les achats des défibrillateurs seront concrétisés en 2019.



Le départ

Journée astronomie pour petits et grands

Tout au long de la journée du mercredi 21 mars, un atelier astronomie a été proposé aux 25 enfants de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Gabaston partis à la découverte du ciel et de notre système solaire. Lors des ateliers du matin, il a été question de la forme de la Terre et sa place dans l'univers, puis du système solaire à l'aide du logiciel « Célestia ». L'après-midi, les ateliers ont permis de découvrir les techniques d'orientation dans l'espace-temps, les constellations, ainsi que les outils d'observation à partir de la malle astro (comprenant trois lunettes astronomiques) mise à disposition par les Francas 64 et son animatrice Alice VE-SY. Dans la foulée, une soirée d'observation des étoiles a réuni 20 personnes qui ont pu bénéficier du matériel d'observation, notamment trois lunettes astronomiques installées à l'extérieur ainsi que les logiciels Célestia et Stellarium en accès libre. En intérieur, les animateurs ont eu des échanges plus spécifiques avec adultes et enfants.



A la découverte de l'astronomie

Deux groupes pour un magnifique concert polyphonique

Le vendredi 13 avril en soirée, l'église St-Jean Baptiste de Gabaston a accueilli le concert du groupe polyphonique palois Hom'&Gars et de la chorale Ste-Foy de Morlaàs. Organisée par l'association Vibr'Artmonie/Hom'&Gars, cette soirée a rassemblé une centaine de personnes. Chaque groupe a interprété une dizaine de chants et a eu droit à de chaleureux applaudissements du public et bien évidemment à un rappel ! Sous la direction de Magalie TAUZIN, avec Mawana SLIM à la percussion, Jeannot ARBUS à l'accordéon, Marc BONNET à la mandoline, Lionel BELLOCQ et Bernard TOIX à la guitare, les 12 chanteurs et musiciens du groupe Hom'&Gars ont proposé un répertoire varié et entraînant le public vers des contrées et des rivages surprenants. En 2^e partie, dirigés par Jacques LAGARE et avec l'accompagnement musical de Colette GIRARDIN, les 21 choristes de Ste-Foy de Morlaàs ont enchaîné sans fausse note un répertoire différent, aux couleurs plus consacrées. Pour clôturer ce concert, les choristes des deux groupes se sont réunis pour chanter « l'Immortela » et le public a repris en chœur, ravi par cette belle soirée de chants sur les chemins de la tradition !



Le SDEPA sensibilise les scolaires aux économies d'énergie

En 2017-2018, la classe de CMI-CM2 a participé à un concours d'affiches proposé par le SDEPA (Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques) sur le thème : « quelle est votre vision de l'énergie ? » Arrivée dans les 4 premières sur les 21 classes participantes, elle a été remerciée et félicitée du travail effectué par Barthélémy BIDEGARAY, président du Syndicat d'Énergie venu leur remettre un prix le vendredi 15 juin. Ce concours fait suite à une action de sensibilisation menée par Solène Lamoureux auprès des scolaires du département sur l'importance des comportements en matière d'économies d'énergies notamment, à partir d'une exposition pédagogique intitulée « le Parcours de l'Énergie ». La classe de Nicolas Jean avait déjà travaillé sur les énergies renouvelables et non renouvelables, ce qui a permis aux écoliers d'avoir des connaissances qu'ils ont cherché à approfondir, faisant preuve de curiosité et d'enthousiasme lors de la venue de l'animatrice du SDEPA deux mois plus tôt. L'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables deviennent incontournables dans un contexte de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts ; c'est pourquoi le SDEPA a décidé d'élargir ses actions, pour prendre en compte l'ensemble des problématiques énergétiques territoriales et les diverses évolutions législatives dans le domaine de l'énergie. Dans le prolongement de l'exposition pédagogique, les écoliers de Gabaston ont donc participé au 2^e concours d'affiches lancé par le SDEPA. Comme l'a indiqué Nathalie POUHEY, chargée de communication au SDEPA, « le jury s'est réuni le jeudi 7 juin et a pu constater que les écoliers de Gabaston ont proposé une très belle affiche qui a répondu au plus juste à l'ensemble des critères de notation, à savoir l'esthétisme, le message, les matériaux utilisés et la recherche. » Reste maintenant aux écoliers à bien faire passer le message autour d'eux !



La belle affiche

La première communion pour 13 enfants

Le dimanche 10 juin, 13 enfants de la paroisse Sainte Foy en Béarn de Morlaàs ont fait leur première communion en l'église de Gabaston. La cérémonie célébrée par l'abbé Jean Lasserre était rehaussée par les chants des choristes des groupes de Gabaston et Sedzère, sous la houlette de Jeannot SARTHOULET. Les communiants ont également animé cette belle cérémonie par leurs chants pleins d'enthousiasme, encadrés par les catéchistes Marie-Louise ESQUINES, Jeannot SARTHOULET et Jacqueline SINSAU.



De gauche à droite : Océane DAUTELOUP, Noah LECURIEUX-LAFAYETTE, Margaux BISTE, Yoann BUROU, Sacha MINELLE, Lucien LHOSTE-BORDENAVE, Faustine PEHAU, Amandine MONDEILH, Shiva LE-VAN, Léa MARINE, Damien LADER, Elodie SAMA, Bastien DUPOUY-LAHITTE

S'informer et se protéger contre les maladies du cerveau

A l'initiative des élus MSA des cantons de Morlaàs et Pau, en collaboration avec le club Générations Mouvement Printemps Azur, le docteur POUGEL a animé une conférence santé, le jeudi 13 septembre à la salle des fêtes de Gabaston, sur le thème : troubles de mémoire, Accident Vasculaire Cérébral, maladie d'Alzheimer : peut-on protéger son cerveau ? Cela passe notamment par le dépistage de l'hypertension artérielle, la prévention du tabagisme, ou encore le suivi de règles d'hygiène de vie telles que l'activité physique régulière, une alimentation équilibrée... Concernant l'hypertension, le docteur recommande de veiller à rester en dessous de 14,9 jusqu'à 80 ans : « même s'il n'est pas toujours facile d'accepter un traitement à vie quand on n'a pas de signe préoccupant, il faut savoir que l'hypertension provoque un vieillissement accéléré du système vasculaire. » Avec un peu plus de 80 participants, dont des élus de la MSA et de la municipalité, cet après-midi a permis au docteur POUGEL d'apporter des réponses aux diverses questions. En complément de cette conférence, Corinne RAILLAT a présenté le fonctionnement de Présence Verte, solution de téléassistance particulièrement adaptée aux personnes âgées et isolées. Après avoir accueilli les participants, la présidente du club Printemps Azur Josiane PELLETERET les a invités à déguster les délicieux mets concoctés par les pâtisseries du club. De quoi prolonger les discussions en toute convivialité !

Un atelier pour savoir garder l'équilibre à tout âge

Depuis le mois de septembre, un groupe de 15 personnes de plus de 55 ans a participé à un atelier « Form'équilibre » mis en place par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et son service prévention santé. Avec leur professeur Marie REILHE, bien connue à Gabaston où elle intervient depuis plusieurs années au sein du club de gym, les participants ont travaillé sur des exercices de prévention des chutes et le maintien de l'autonomie. Le mardi 18 décembre, il s'agissait de la 12^e et dernière séance de travail de cet atelier. Marie REILHE a d'ailleurs souligné qu'elle a eu beaucoup de plaisir à œuvrer avec ce groupe dynamique. Ce qui n'a pas empêché la bonne humeur et une collation pour clôturer cet atelier ; sans oublier un bouquet de fleurs remis à Marie ! Par la suite, les participants peuvent s'inscrire à d'autres ateliers (bien vieillir, vitalité, mémoire, nutrition, form'bien-être, bien chez soi). Deux ateliers sont déjà programmés à Maucor, de janvier à mars et d'avril à juin. Les personnes de plus de 55 ans désirant s'inscrire à l'un de ces ateliers peuvent s'adresser à la MSA ou à Marie REILHE (06.82.16.28.24) ; ces ateliers gratuits sont mis en place en fonction des demandes.



Le 11 Novembre

A l'occasion du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les cloches ont sonné à toute volée à 11h, comme dans de nombreuses églises de France. Dans la foulée, les Gabastonnais ont participé très nombreux à la cérémonie commémorative devant le Monument aux morts, en présence notamment du porte-drapeau Jean-Louis BOUILLOU. Les choristes ont magnifiquement interprété le chant des partisans. Après l'allocution du maire Michel MAGENDIE, des enfants ont lu deux lettres de poilus, témoignant des conditions de survie extrêmement difficiles et mêlant une lueur d'espoir. Encadrés par leurs deux enseignants Sophie LALAUDE et Nicolas JEAN, les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise. Tout le monde s'est ensuite retrouvé au café MATRAS pour prolonger les échanges autour du verre de l'amitié.



Cérémonie du 11 Novembre 2018



Les enfants de l'école prêts à chanter la Marseillaise



Les Maires et anciens combattants de Gabaston

Une marque d'attention au personnel communal

Le jeudi 20 décembre la galette des rois a régalé, en avance, le personnel communal qui a été reçu à la Mairie pour un moment de convivialité, en présence de membres du Conseil Municipal. A cette occasion, un bon d'achat leur a été offert.



Tarifs location

	SALLE MENUSE		SALLE DES FETES	
	GABASTON	EXTERIEURS	GABASTON	EXTERIEURS
Demi-journée	25 €		30 €	
Journée	40 €	200 €	50 €	200 €
Caution salle	750 €	1 000 €	750 €	1 000 €
Caution nettoyage	250 €	250 €	250 €	250 €

Pour toute réservation de salle, s'adresser à Alain CANO au 06.01.83.98.45.

Nicole Portalet, agent recenseur de la population

Du jeudi 17 janvier au samedi 16 février, Nicole PORTALET assure le recensement de la population. Munie d'une carte officielle, l'agent recenseur se présentera dans les foyers pour remettre le questionnaire de recensement de la population. Elle accompagnera les familles pour les aider à y répondre, en privilégiant les réponses par internet. Cette démarche est entièrement gratuite mais obligatoire. A noter que durant cette période, la permanence du jeudi matin à la mairie sera fermée.



Nicole PORTALET

Les élections européennes du 26 mai 2019

Conditions de vote

Pour pouvoir voter aux européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de sa commune. La date limite d'inscription pour les élections du mois de mai est fixée au 31 mars 2019. Pourront voter aux européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ne pourront pas voter.

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Voter par procuration

Si vous ne pourrez pas vous rendre à votre bureau de vote, vous pouvez toujours voter par procuration.

Vote blanc

Les européennes de mai 2014 étaient les premières élections françaises au cours desquelles le vote blanc était comptabilisé. Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019.

Pour tous renseignements complémentaires :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>



Le Maire et les responsables de commissions

Elus	Poste	Téléphone	Commission
Michel MAGENDIE	Maire	06.08.06.03.30	
Claude LAMY-MASCAROU	1 ^{er} adjoint	06.85.92.32.69	Voirie
Guy BITAILLOU	2 ^e adjoint	06.84.21.13.02	Bâtiments
Alain CANO	3 ^e adjoint	06.01.83.98.45	Information - Animation
Marie LARROUDE	4 ^e adjoint	06.48.90.77.70	Affaires scolaires
Didier LEBLOND	Conseiller	06.77.06.36.77	Urbanisme - Environnement

Don de sang à Morlaàs

En 2019, 5 collectes de sang sont prévues à la salle de la mairie de Morlaàs, de 15h à 19h, les **mardis 12 février, 30 avril, 2 juillet, 10 septembre et le lundi 9 décembre**, de 15 h 30 à 19 h (sous réserve de changement).

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h30
 Jeudi : 9h-12h
 Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Permanence du Maire

Lundi : 18h-20h ou sur rendez-vous

Retrouvez-nous
sur gabaston.fr

GABASTON

Bulletin municipal de la commune de Gabaston
 Rédaction, conception, réalisation, distribution :
 Commission information.
 Impression : Corep-Pau
 Photos : Droits réservés



Etat civil

Décès

- Jean LANNES le 7 mars
- Paul ESCLOUPE le 3 avril
- Sarah TROUILH épouse PICQUENDAR le 12 avril
- Anne ANGLADE épouse FOURCADE le 2 Mai
- Martine LASSERRE épouse FOURNET le 3 juin
- Irène ARNAUTOU épouse BOUILLOU le 23 juillet
- Claude GRANGE le 3 novembre
- Jeanne BOURAU-GLISIA épouse RUITORD-LAPIQUE le 14 novembre
- Odile TEULE épouse MINVIELLE le 21 novembre

Naissance

- Eléna ABADIE le 26 janvier
- Roxane BRIANT le 28 février
- Ilyes HALLA le 18 mai
- Madeline GLISIA-ENGLISH le 1er juillet
- Lily GOSSELIN le 7 octobre

Mariage

- Jérémy PICQUENDAR et Sarah TROUILH le 3 mars

Agenda des manifestations 2019

25 janvier	Vœux de la Municipalité
26 janvier	Loto de l'APE
6 avril	Repas des chasseurs
8 juin	20 ^e anniversaire du FC 2 Vallées
30 juin	Défi du Cœur
27 au 30 septembre	Fêtes locales